

Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 100

Août 2021

www.mairie-bonne.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire	2
Agenda	
Etat-civil	
Délibérations du Conseil municipal	3
Informations utiles	4
Vie municipale	5
Histoire et patrimoine	13
Environnement-solidarité	15
Annemasse-Agglomération	17
Bonnes nouvelles	18
Vie communale	19
Droit d'expression	21
A l'affiche	24

COMMUNE DE
BONNE



Zone humide sur le plateau de Loëx

Edito du Maire



Cette année encore la commune a dû renoncer aux festivités du 14 juillet, alors même que certaines communes voisines tiraient leur feu d'artifice. C'est vrai que la décision se prend en février et qu'il était difficile de prévoir l'évolution sanitaire à cette date... On pourra se consoler sachant qu'il pleuvait et qu'avec le masque les retrouvailles auraient été limitées....

Les élections n'ont pas motivé les Bonnois. Domage car les agents municipaux ont consacré beaucoup de temps à la mise en place des bureaux de vote pour que toutes les conditions soient respectées et je voulais les en remercier... De plus, l'information électorale a été défailante, et je reconnais tout de même qu'il est assez difficile au citoyen de savoir quelles sont réellement les prérogatives des départements et des régions. Alors c'est vrai, ces élections n'étaient pas spécialement motivantes. Malgré tout, attendons 2022 avec les présidentielles et les législatives pour tirer des conclusions sur notre démocratie qui serait à bout de souffle !

L'Espace naturel sensible de Loëx prend forme. Les panneaux pédagogiques ont été installés sur les deux communes de Bonne et d'Arthaz, et un guide d'information a été réalisé par la commune. La journée des scolaires a permis aux élèves de CM2 et aux instituteurs des deux communes de prendre toute la mesure de la diversité écologique de ce plateau.

Enfin, pour les amateurs de chiffres, nous leur proposons un dossier budget 2021 avec les réalisations 2020 et les futurs investissements 2021... bonne lecture !

Malgré tout, restons optimistes, l'été pluvieux permettra de regarder confortablement les performances de nos athlètes nationaux aux jeux olympiques de Tokyo !

Bon été à tous...

Yves Cheminal

SEPTEMBRE

- 4 Marché de producteurs
- 15 Don du sang
- 23 Sortie des aînés
- Du 27/09 au 02/10**
Semaine-Eco responsable

OCTOBRE

- 2 Moins d'ordures dans la nature
- 9 Octobre rose
- 17 CCAS : Repas des aînés
- 30 APE : Soirée Halloween

NOVEMBRE

- 11 Cérémonie du 11 novembre
- 13 BONNE AC : loto du foot
- 20/21 APE : bourse aux skis
- 28 Bonne Ambiance : concours de belote

agenda

DECEMBRE

- 4 Fête de la Saint Nicolas
Harmonie : soirée choucroute
- 8 Don du sang
- 11-12 Marché de Noël des producteurs (Loëx)

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie :
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Les manifestations, fêtes et cérémonies auront lieu sous réserve des conditions sanitaires et des éventuelles restrictions gouvernementales

2

Naissances

Naïl GUNES, né le 03.03.2021
Assia EL ASSARI, née le 11.04.2021
Lucie DEJOUR, née le 13.06.2021

Mariages

Josheanne PAROME et Xavier VERDET, le 20.02.2021
Elsa DALLA VALLE et Jérôme DEVILLE, le 12.06.2021
Manon HONORE et Bruno BALTASSAT, le 09.07.2021
Lysanne CORDIER et William PANNEFIEU, le 17.07.2021

PACS

Amandine LECOMPTE et Guillaume DEVRESSE, le 04.02.2021
Romane GOURCY et Loïc DELOGE, le 13.02.2021
Cindy RENZI et Sébastien DOUBLET, le 28.06.2021
Alyssone BAUDIN et Nathan CASTELEYN, le 30.07.2021

Décès

Claude LACHAT, le 30.01.2021
Raymond CHEVALLIER, le 01.02.2021
Monique CLERT-ROLAND, née BRUN, le 07.02.2021
Georges TERRIER, le 11.02.2021
Françoise RICHARD, née ROQUET, le 18.03.2021
Joëlle DUCROT, née PILATO, le 25.03.2021
Pierre VALDATA, le 11.05.2021
James KOENIG, le 17.06.2021
Bernard SAUGE, le 22.06.2021

état-civil

Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 janv. 2021

Acceptation à l'unanimité de la renégociation d'un prêt consenti en 2012 auprès de la banque du Crédit Mutuel.

Approbation à la majorité ; 4 contre : R. deramecourt, C. Cadoux, B. Brayet, JP. Thomas, des modalités d'intervention, et de restitution du bien d'une propriété bâtie 122 rue de Haute Bonne.

Validation à l'unanimité de l'abandon de loyer du café des Voirons au titre des mensualités de novembre et décembre 2020, et janvier 2021, pour un montant total de 4.500€ HT.

Validation à l'unanimité de l'exonération du paiement de la redevance de 1500€ HT le temps que durera la fermeture administrative des établissements de catégorie N à la gérante du café des Voirons .

Validation à l'unanimité de la remise gracieuse d'un montant total de 140,51€ au profit d'une famille bonnoise.

Approbation de la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie relative à la participation de la commune pour l'aide à la prise en charge de colonies de vacances au titre de l'année 2021.

Validation de la diminution du nombre de berceaux du Multi-accueil de 30 à 21 berceaux à compter de la réouverture d'août 2021 et validation de la modification du règlement intérieur du multi-accueil avec le nouveau planché fixé par la CNAF pour un montant de 711,62€.

Acceptation dans le cadre de la convention de mise à disposition concernant le Chemin Rural de Limargue Sud de concéder à Enedis les droits suivants : établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 36 mètres, ainsi que ses accessoires ; établir si besoin les bornes de repérages ; sans coffret ; effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ; utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Approbation des termes de la convention de mise à disposition tels qu'ils lui ont été présentés.

Validation de la demande de subvention de 83.333,33€ au titre de la DETR 2021.



Le samedi 1er mai, une visite des bâtiments communaux a été organisée pour les élus : mairie, BMF, écoles, crèche, école de musique, bâtiment des maîtres, terrain Bajolaz, maison Palado, Eglise Saint Nicolas...

Séance du 22 mars 2021

Approbation à l'unanimité du projet d'avenant n°2 (études et travaux sur la Voie verte) avec Annemasse Agglo pour un montant de 119 816,23 € TTC

Autorisation à M. Le Maire à signer le bail commercial avec La poste (Locaposte).

Validation de la demande de subvention de 170.000€ au titre des CDAS 2021.

Validation de la demande de subvention de 10.000€ au titre des amendes de police 2021.

Acceptation de l'utilisation de l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter à cet effet, auprès de La Caisse d'Epargne la solution carte achat pour une année renouvelable deux fois à compter de la date de conclusion du contrat,

Approbation des termes de la convention, de partenariat avec le médecin de la crèche (Dr Quantinet)

Approbation du projet de règlement 2021/2022 du multi-accueil annexé à la présente délibération

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 05 octobre 2020 (bibliothèque Michel Butor et Manoir des Livres)

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 18 décembre 2020 (enseignement musical)

Validation de la modification de la commission "ENS" en intégrant en son sein Monsieur Sébastien COLO.

Autorisation à la commune de rembourser à Monsieur Charton les factures relatives à la rénovation de la salle de bains à hauteur de 1.100€ maximum.

Approbation à la majorité et 3 abstentions : R. Deramecourt, C. Cadoux, B. Brayet de la proposition de financement du Crédit Agricole pour un montant de 1.750.000€ sur une durée de 12 annuités, au taux de 0.49%,

Validation du remboursement anticipé du prêt consenti en 2012 au Crédit mutuel dont le capital restant dû au 01/04/2021 est de 241.215,58€ dont 6.055,37€ de frais de remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal, donne quitus au Maire pour sa gestion des finances communales en 2020 à l'unanimité

Approbation des deux documents comptables dont le résultat de clôture de l'exercice 2020.

Approbation à la majorité ; 2 contre : R. Deramecourt, C. Cadoux ; 1 abstention B. Brayet du Budget Primitif 2021.

Approbation (Catherine Dentand ne prenant pas part au vote) 0 abstention, 0 Contre, 22 pour des subventions aux écoles privées. **Approbation** (Pascal Bégot et Rosanna Dullaart ne prenant pas part au vote) 0 abstention, 0 Contre, 21 pour les subventions pour les autres associations. **Décision** d'allouer une subvention d'un montant de 8.000 euros au CCAS de Bonne ;

Approbation à la majorité ; 2 abstentions : P. Bégot, J-P. Thomas de la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit (fibre optique) pour chacun des bâtiments communaux.

Approbation à la majorité ; 3 contre : R. deramecourt, C. Cadoux, J-P. Thomas ; 2 Abstentions K. Fol, B. Brayet de la signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec M. Cheminal, Maire.

Séance du 19 avril 2021

Approbation à l'unanimité de vendre aux enchères le tractopelle au prix de 16.630€

Décision d'établir un bail à Monsieur Fournier, RDC de la maison dite "maison Michaud" pour un loyer de 500€ et 100€ de charges. Du 1er avril 2021 au 31 janvier 2022 et de renouveler le bail de Madame Chomlafel, bâtiment des maîtres, 600€ loyer, 100€ de charges. Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Séance du 10 mai 2021

Approbation à l'unanimité de la mise à jour du règlement du fonctionnement du service enfance, au titre de l'année 2021-2022.

Approbation à l'unanimité du projet de subventionnement de 200€ pour les 20 premiers dossiers complets relatifs à l'achat d'un vélo à assistance électrique dans le cadre de la promotion des modes de transport "doux", soit un budget total de 4'000 euros. Validation de la convention de partenariat avec la Société Greentrack .

Validation à l'unanimité d'acquérir une parcelle de voirie de 489m2 face à la résidence du Léman auprès de la Société Kaufmann & Broad pour une valeur de 14'670€.

Acceptation de régulariser l'acquisition par la commune par l'intermédiaire de l'EPF de Haute-Savoie, les terrains dits "Ghisalberti" situés rue du Bief, derrière le parking du Grésy : par le remboursement du solde de 11'316.01€ Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune avait préempté, par l'intermédiaire de l'EPF de Haute-Savoie, ces terrains.

Approbation à l'unanimité de l'acquisition de parcelles agricoles préemptées en 2020 par la Société SAFER au lieu dit Les Audes et Ranzille en nature de pré et de bois-taillis pour la somme de 2820€.

Séance du 14 juin 2021

Approbation à l'unanimité d'acquérir des parcelles préemptées par la SAFER pour un total de 2ha 13a 86ca situées aux lieux-dits Chavant et les Natois en nature de pré et de bois pour une valeur de 32'000€, (annule et remplace la délibération n°2019-050 du 15/07/2019 comportant une erreur de numérotation de parcelle).

Approbation à la majorité des 23 présents 4 Contre : R. Deramecourt, C. Cadoux, B. Brayet, P. Pinget 2 abstentions : K. Fol, J-P Thomas, de la vente de parcelles communales en vue de la construction de logements locatifs sociaux, au profit de la société HALPADES sur les secteurs sous-Malan au prix de 333'000€ et secteur du Grésy au prix de 390'000€

Informations utiles

Municipalité

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

Hors vacances scolaires :

lundi : 9h-12h & 14h-18h

mardi : 14h-17h

mercredi : 9h-12h

jeudi : 9h-12h & 14h-17h

vendredi : 9h-12h & 14h-16h

Horaires pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne

Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h

Mercredi : 14h-18h

Vendredi : 16h-18h

Samedi : 10h-12h

Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :

10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 39 21 51
Urbanisme	04 50 39 21 51
Secrétariat général	04 50 31 31 73
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Centre multi-accueil	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Fermeture d'une partie de la route du Fer à cheval



Une partie de la route du Fer à Cheval sera fermée du 23 au 27 août (fermeture totale sans alternat) pour travaux de voirie. Cette fermeture va engendrer de nombreuses difficultés. Les panneaux d'informations de déviations seront installés aux différents accès du village : Pont de Fillinges, échangeurs route de Taninges et centre-ville de Bonne. Itinéraires de déviation principale par la D903, la D9 et la D20. La zone chantier se situera entre le restaurant Le palmier et le Best Snack.

Plus d'informations sur le site : www.mairie-bonne.fr

Des purificateurs d'air Installés dans les écoles de Bonne

Grâce au concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes (qui subventionne jusqu'à 80% du total TTC de la facture), les deux écoles de Bonne sont dorénavant équipées de purificateurs d'air. Ce dispositif permet de renforcer la ventilation des locaux, comme le prescrit le protocole sanitaire.

6 appareils, fabriqués par l'entreprise Air & santé basée à Sainte Foy les Lyons, équipent depuis janvier 2021 l'espace restauration (2 à l'école maternelle et 2 à l'école élémentaire) et la salle d'accueil du périscolaire (1 à l'école élémentaire et 1 à l'école maternelle). Le coût total de l'équipement s'élève à 4656.10 € TTC.

Un QR Code c'est quoi ?

Ce drôle de petit carré blanc avec ses petits modules noirs à l'intérieur est un type de code-barre appelé QR Code, de l'anglais "Quick-response" ou code à réponse rapide.

Ce code contenant diverses informations, peut être lu par un lecteur de code-barre, un smartphone ou encore une webcam.

Depuis le 27 mai 2021, tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français peuvent obtenir leur attestation de vaccination (pass sanitaire) certifiée de façon autonome et sécurisée depuis le téléservice développé par améli.fr.

Cette attestation contient un QR Code. Ce code est confidentiel et ne doit pas être diffusé (sur des réseaux sociaux, par exemple), mais doit être présenté dans certains lieux l'exigeant : établissements de loisirs et de culture accueillant plus de 50 personnes, et depuis début août, cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, transports en commun (avion, train et car).

Le QR Code du pass sanitaire présente au format numérique, soit un certificat de vaccination, soit un test RP-PCR négatif soit un certificat de rétablissement.

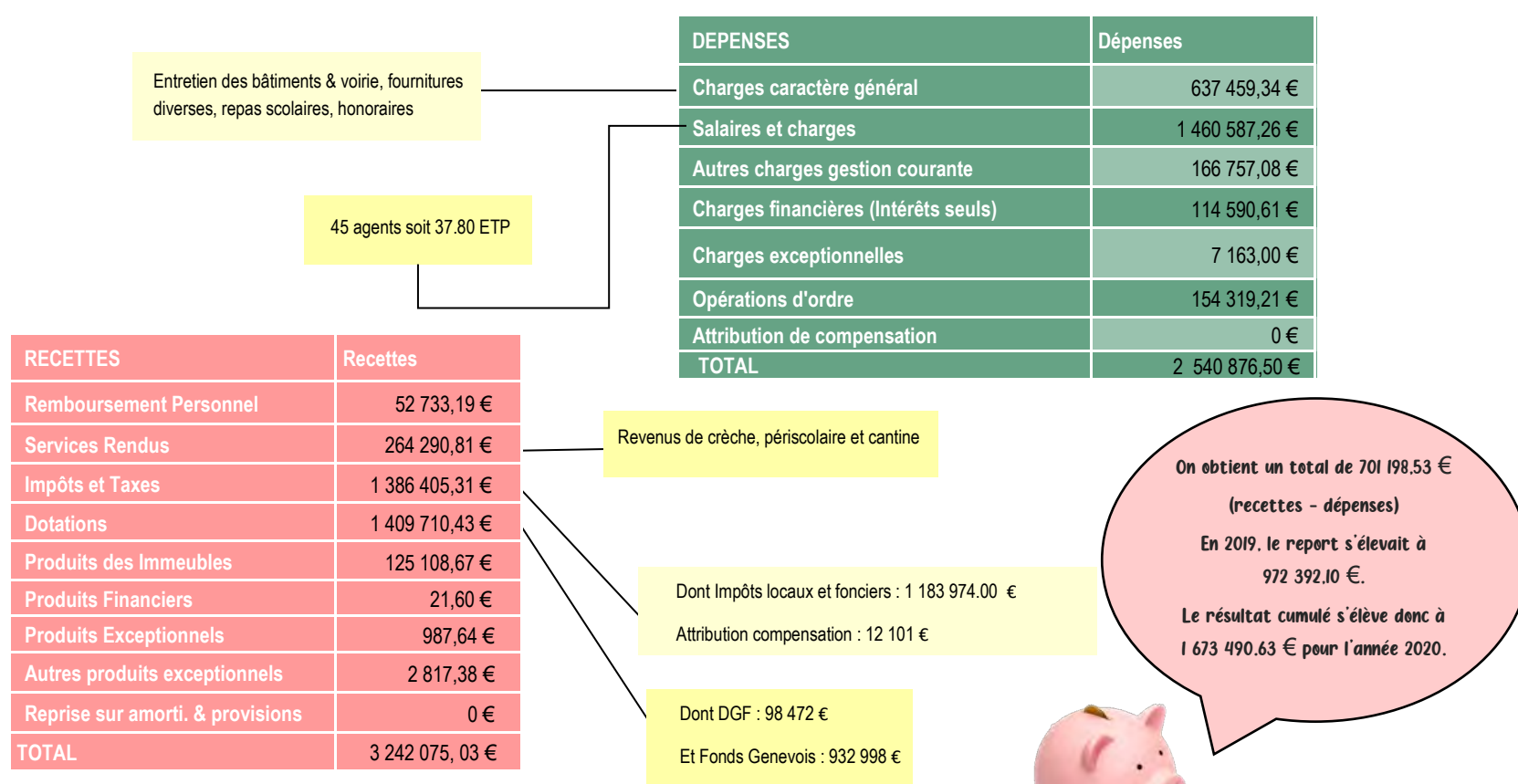
Les personnes ne maîtrisant pas les outils numériques, ou n'ayant pas d'accès, peuvent demander leur attestation au professionnel les ayant vaccinées.



Dossier : Budget 2021

Comptes administratifs 2020

Fonctionnement 2020



Investissement 2020

DEPENSES	Dépenses	RAR Dépenses
Emprunts (capital seul)	455 503,75 €	
Immobilisations incorporelles	38 551,15 €	32 676,00 €
Immobilisations corporelles	430 086,13 €	109 545,43 €
Opérations ordre et patrimoine	52 691,00 €	
* Bâtiment Multifonctions (BMF)	75 795,29 €	27 610,59 €
* Eclairage stade de foot	147 872,99 €	
* Vestiaires crèche	32 536,27 €	14 369,75 €
Divers	25 758,53 €	19 000 €
TOTAL	1 258 795,11 €	203 201,77 €

RECETTES	Recettes	RAR Recettes
FCTVA	501 486,00 €	
Taxe aménagement	120 464,94 €	
Opérations ordre et patrimoine	207 010,21 €	
Subventions et souscriptions	70 261,00 €	68 200,00 €
Nouveau prêt	0 €	
Report 2019	376 787,71 €	0 €
TOTAL	1 276 009,86 €	68 200,00 €

Budget prévisionnel 2021

Fonctionnement 2021

DEPENSES	Dépenses
Charges caractère général	956 400,00 €
Salaires et charges	1 610 000,00 €
Autres charges gestion courante	164 010,00 €
Charges financières (intérêts seuls)	120 000,00 €
Charges exceptionnelles	10 500,00 €
Opérations d'ordre	194 632,59 €
Attribution de compensation	95 000 €
TOTAL dépenses	3 150 542,59 €

RECETTES	Recettes
Remboursement du personnel	25 000,00 €
Services rendus	317 200,00 €
Impôts et taxes	1 236 000,00 €
Dotations	1 146 800,00 €
Produits des immeubles	112 500,00 €
Produits exceptionnels	1 545,00 €
TOTAL recettes	2 839 045,00 €
Excédent 2020	1 285 673,46 €
TOTAL	4 124 718,46 €

Dont impôts locaux : 1 100 000 €
et attribution de compensation : 0 €

Dont DGF : 88 000 €
et Fonds Genevois : 850 000 €

Le résultat prévisionnel de fonctionnement en 2021 s'élève à : 974 175,87 €, montant reporté en investissement 2021



Investissement 2021

DEPENSES	Dépenses
Emprunts (capital seul)	835 000,00 €
Immobilisations incorporelles	177 000,00 €
Immobilisations corporelles	685 137,46 €
Opérations d'ordre et patrimoine	0 €
* Voie verte	62 000,00 €
* Route de la Charniaz	420 000,00 €
* Bâtiment des maîtres	115 000,00 €
* Ecole élémentaire	943 000,00 €
TOTAL	3 237 137,46 €

RECETTES	Recettes
FCTVA	101 589,00 €
Taxe aménagement	50 000,00 €
Opérations d'ordre et patrimoine	194 632,59 €
Subventions	166 740,00 €
Prêt	1 750 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	974 175,87 €
TOTAL RECETTES	3 237 137,46 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Malgré une année 2020 marquée par la crise du COVID ce qui a quelque peu diminué les dépenses de fonctionnement, et surtout diminué les recettes liées aux services proposés, la crise a principalement ralenti la mise en place des projets prévus.

Les comptes de fonctionnement comptabilisant les dépenses et les recettes liées à la vie quotidienne de la collectivité, tandis que ceux d'investissement illustrant les engagements de la commune pour des travaux d'envergure ou de renouvellement d'actifs n'ont pas connu de baisse significative.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'année 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 2.540.876,50 €, soit une baisse de 92.201€ par rapport à l'an dernier.

La masse salariale représente toujours la principale dépense ; à 1.460.587,26 €, soit 57 % des dépenses totales. L'ensemble des agents travaillant pour la collectivité est au nombre de 45, mais compte tenu des temps partiels cela représente 37,80 agents équivalent temps plein.

Les agents sont répartis comme suit entre les services : crèche :

13,1 ETP, écoles et périscolaire : 12,30 ETP, médiathèque 1 ETP, services techniques 4 ETP, services généraux : 7,40 ETP.

Les achats d'énergies ainsi que ceux liés au restaurant scolaire et aux fournitures diverses totalisent 265.914,29€, poste en baisse suite à la diminution des repas commandés à l'extérieur.

Les services extérieurs relatifs à l'entretien des bâtiments et voiries de la commune, aux maintenances diverses s'élèvent à 192.752,67 €, poste en petite baisse.

Les autres services extérieurs ont totalisé 163.766,11€ répartis entre les honoraires divers, les transports, le nettoyage des bâtiments ...

La diminution des nettoyages effectués ainsi que l'absence de manifestations communales expliquent une baisse de 50k€ environ.

Les impôts et taxes atteignent 15.026,27 € et les autres frais de gestion courante 166.757,08€ en légère hausse.

Le total des charges financières qui constatent la seule part des intérêts s'est élevé à 114.590,61 €.

Les charges exceptionnelles représentent 7.163 €.

Des opérations d'ordre pour 154.319,21 € constatent l'amortissement de travaux réalisés antérieurement. La contrepartie de ces dépenses se trouve en recettes d'investissement de façon à neutraliser cette dépense théorique et permet ainsi de créer une recette d'investissement.

Dossier : Budget 2021 (suite)

Vie Municipale

Recettes

Les recettes de fonctionnement ont totalisé 3.242.075,03 € soit une baisse de 20.360,00€.

Les fonds genevois atteignent cette année un montant record de 932.998 €, et représentent toujours une manne conséquente de nos ressources. Nul doute que les effets de la crise sanitaire se feront sentir sur ce poste l'an prochain, et nous ne pouvons que recommander aux nouveaux habitants de la commune travaillant dans le canton de Genève de bien se déclarer en Mairie en tant que frontalier.

Les remboursements d'assurances au titre des arrêts de travail totalisent 52.733,19 € somme encore importante.

Les recettes liées aux services proposés ont fortement baissées pour atteindre 264.290,81€, en baisse de 164.648€ suite à la fermeture des écoles, de la crèche durant les périodes de confinement.

Les revenus perçus principalement au titre des impôts locaux et taxes additionnelles sur l'électricité totalisent 1.386.405,31€, les revenus de la fiscalité directe, taxe foncière et taxe d'habitation restent stables à 1.183.974 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci est figée depuis 2019. Pour compenser la perte inhérente à l'augmentation naturelle de cette taxe, l'Etat a réformé le partage des taxes en transférant aux communes la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), antérieurement perçue par le Département pour 12,03% à laquelle s'ajoute le taux communal revalorisé à 14,72% pour 2021, soit une augmentation de 8% depuis la dernière augmentation de 2012.

De même, la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties passera en 2021 de 48,74% à 50,81% mais pour des assiettes de taxes relativement faibles.

Les dotations de l'Etat atteignent 1.409.710,43 €, dont 932.998 € au titre du reversement des fonds genevois, alors que la dotation de l'Etat est en constante baisse.

Les revenus des biens de la commune loués ont totalisé 125.108,67 €.

Outre des produits financiers pour 21,60 €, des **produits exceptionnels de 3.805,02 €** complètent ces revenus.

Au titre de l'année 2020, c'est donc un résultat positif réalisé de **701.198,53 €**. En rajoutant l'excédent positif de 2019 d'un montant de **972.292,10 €**, le total de **1.673.490,63 €** permettra d'une part de couvrir le déficit d'investissement de 2020 et d'autre part de générer des potentialités d'investissements pour le budget 2021.

Ce résultat cumulé 2020 est plus élevé que celui de 2019 arrêté à 1.349.079,81€

Pour 2020, l'attribution de compensation de 12.101,64€, incluse dans la rubrique "impôts et taxes", constate la différence entre le montant initial reversé par l'Agglo au titre de l'ex-taxe professionnelle et notre participation aux différents services mutualisés payés à l'Agglo. Ces services ayant augmenté, service urbanisme, entretien des poteaux incendie, service SIG, Maison de l'Habitat, en plus des services de police et de voirie du début, notre attribution a fortement diminué. En annexe, le tableau des coûts 2020 des différents services mutualisés ainsi que notre participation au FPIC qui totalisent **231.117 €**.

Au titre du COVID, nous avons reçu une subvention exceptionnelle du département de 9.596 € alors que les dépenses supplémentaires liées aux achats de gels, masques... se sont élevées à 16.360 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'investissement ont totalisé **1.258.795,11€**.

Les dépenses engagées sur l'exercice mais non réalisées sur 2020, RAR, s'élèvent à 203.201,77 €.

Le remboursement du capital emprunté s'est élevé à **346.273,41 €**

Le financement des biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF, Etablissement Public foncier, s'élève à **109.230,34€**, au cours de l'année 2020.

Les études liées au projet SPR à Haute-Bonne ainsi qu'à la rénovation de l'école élémentaire ont totalisées **38.551,15 €**.

Des subventions d'équipements versées au SYANE au titre d'une régularisation de 2017 ont totalisé **74.185,67 €**.

Les immobilisations corporelles s'élevant à **355.900,46 €** concernent l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants près de la crèche ainsi qu'une à proximité du bâtiment multi-fonctions pour les plus grands (65.000€), de l'entretien de bâtiments communaux (33.677€), la rénovation de la Chapelle de Loëx (87.250€), divers travaux de voirie (70.096€), l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et du matériel technique (33.982€), du remplacement de matériel informatique (21.427€).

Des opérations patrimoniales pour **52.691€** sont constatées à la fois en dépenses et en recettes d'investissement et constatent des dépenses d'investissement non suivies de réalisation et mises au rebus.

Les investissements plus conséquents sont classés en opération. Ces opérations totalisent **281.963,08 €** dépenses sur l'exercice 2020 plus 203.201,77 € de RAR.

Les travaux du bâtiment multi-fonctions s'achèvent, le réaménagement total des vestiaires de la crèche ainsi que la refonte totale de l'éclairage du stade de foot de Bonne complètent ces opérations.

Recettes

Les recettes d'investissement propres à l'année 2020 s'élèvent à **1.276.009,86 €**, dont **501.486 €** de FCTVA, **120.464,94 €** de taxe d'aménagement, **154.319,21 €** d'opérations d'ordre (contrepartie en dépenses de fonctionnement), **52.691 €** d'opérations patrimoniales (contrepartie en dépenses d'investissement) et **70.261 €** de subventions complètent les recettes.

Il convient de rajouter à ces sommes ci-dessus le besoin de financement de l'exercice 2019, **376.787,71 €**. En déduisant le résultat cumulé négatif de l'année 2019 de **270.030,15 €** on obtient le montant des RAR de 2019 qui ont été réalisés en 2020 et déjà financés au titre de l'année 2019.

Le résultat cumulé 2020 s'établit donc à **- 252.815,40 €**. En ajoutant le besoin de financement des RAR 2020 pour un montant de 135.001,77 €, on obtient un besoin de financement pour 2020 du poste investissement de **- 387.817,17 €**.

Ce montant sera couvert par le résultat de fonctionnement de **1.673.490,63 €** et le solde, soit **1.285.673,46 €** sera reversé au Budget Primitif 2021.

BUDGET PREVISIONNEL 2021

FONCTIONNEMENT

La masse salariale, principale dépense, a été estimée à 1.610.000.-€, les charges à caractère général pour 956.400.-€, les autres charges de gestion à 164.010.-€, les intérêts d'emprunts à 120.000.-€, les charges exceptionnelles à 10.500.-€, les opérations d'ordre à 194.632,59 € et notre participation à l'Attribution de compensation versée à Annemasse Agglo à 95.000.-€, compte tenu de la prise en charge communautaire au 01/07/2020 de l'Ecole de Musique, en année pleine pour la première fois en 2021.

Les dépenses totalisent donc **3.150.542,59 €**.

Les recettes sont prudemment estimées à **2.839.045.-€** selon la même structure qu'en 2020.

En ajoutant le solde reporté de 2020 de 1.285.673,46 €, c'est un solde positif de **974.175,87 €** qui peut être transféré à l'investissement pour 2021.

INVESTISSEMENT

Outre le report ci-dessus de 974.175,87 €, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 2.262.961,59€, ce qui définit un montant de dépenses prévisionnelles de **3.237.137,46 €**.

Outre les subventions estimées à 166.740 €, les opérations d'ordre précitées de 194.632,59 €, le FCTVA et la TLE à 151.589 € nous avons inclus au budget un prêt de 1.750.000 € en prévision du projet de mandat de rénovation de l'école élémentaire.

Cette somme permettra :

Le remboursement du capital emprunté à concurrence de **705.000 €**, dont 275K€ de remboursement anticipé, et notre remboursement annuel auprès de l'EPF pour **130.000 €**.

Des frais d'études à hauteur de **177.000 €**

Des immobilisations non affectées à concurrence de **685.137,46 €**, dont principalement des régularisations foncières, des aménagements sur le plateau de Loëx au titre de l'Espace Naturel Sensible, des travaux de mise aux normes, la création du parking « Duranthon » à Loëx, des travaux de voirie, des remplacements de matériel informatiques et de mobilier, le réaménagement intérieur de la médiathèque, deux défibrillateurs, et le financement sur deux années d'un ouvrage historique sur l'histoire de notre commune au fil des siècles.

Les immobilisations affectées à des opérations totalisent **1.540.000 €**, soit :

- Participation de la commune à la Voie Verte auprès d'Annemasse Agglo : 62.000€
- Réaménagement de la route de la Charniaz au niveau de la ferme Paccot : 420.000€
- Rénovation du bâtiment des maîtres : 115.000€
- Rénovation de l'école élémentaire : 943.000€ au titre de 2020.

Synthèse des Services Mutualisés en 2020

VOIRIE	POLICE	URBANISME	INCENDIE	COMMERCE	SIG	HABITAT	FPIC	TOTAL
100 416,75 €	78 023,72 €	8 933,48 €	5 447,30 €	3,41 €	1 361,33 €	10 982,00 €	25 949,00 €	231 117,00 €

Vie municipale

Mise en place de panneaux d'indication des chemins pédestres...



Suite à la création d'un schéma de randonnée par Annesses Agglo, les chemins ont été répertoriés et classés dans les 10 communes de l'Agglo.

Sur notre commune, la boucle de promenade du plateau de Loëx ainsi que le GR des Balcons du Léman traversant le plateau sur l'itinéraire entre le Salève et les Voirons ont été balisés. Ces panneaux d'information fournis par le Conseil départemental orientent les promeneurs sur les prochaines étapes du parcours et la durée de marche moyenne estimée.

... création de trois places de stationnement à Loëx

Trois places, dont une place réservée PMR, permettent dorénavant aux promeneurs de stationner à l'entrée du plateau de Loëx.

... et installation de panneaux pédagogiques pour l'ENS

Véritables outils de découverte sur le Plateau de Loëx, les 4 panneaux pédagogiques ont été installés fin juin, respectivement à Loëx et à Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Ils ont pour mission de valoriser le patrimoine paysager du plateau et informent les promeneurs sur la faune et la flore présente, ainsi que sur les règles de conduite à respecter dans un Espace Naturel Sensible.

Réalisés en interne par le service communication de la commune, et en s'appuyant sur l'étude rédigée en 2017 conjointement par l'ONF, FNE, Paysalp, Asters et Avis-Vert, les panneaux ont été fabriqués et posés par la société Picbois installée dans l'Ain. Cette signalétique a été co-financée par le Département et les communes de Bonne et d'Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Deux autres panneaux plus spécifiques informant sur la faune et la flore locale seront installés dans les bois de Covées durant l'été. Aussi, crapauds sonneurs à ventre jaune, barbastelles d'Europe et autres espèces protégées n'auront plus de secret pour personne.



Lors des "journées du plateau" (cf article p.9), un petit guide de 8 pages a été offert aux scolaires. Il présente le lieu, son histoire, le Contrat de Site ENS, ainsi que des informations sur la faune, la flore, le paysage, les itinéraires de promenade....



La journée du Plateau : une journée pédagogique pour découvrir les trésors à préserver

Vie Municipale



Le 24 juin dernier, les élèves de CM2 des écoles de Bonne et d'Arthaz-Pont-Notre Dame, sont passés à travers les gouttes et ont pu ainsi participer à la journée pédagogique sur le Plateau de Loëx. Cette journée s'inscrit dans le cadre de l'une des 20 actions du Contrat de site ENS signé le 24 novembre 2018 entre ces deux communes.

Des animations proposées par FNE et Paysalp ont permis aux enfants de découvrir, d'une part le patrimoine paysager du plateau (flore, paysage, faune) et d'autre part le patrimoine culturel (fabrication du fromage et de la farine, visite de la ferme).

Arrivée à pied sur le plateau pour les élèves de Bonne et en bus pour les jeunes Arthaziens, ils découvrent dans un premier temps les cultures de blé bio et les arbres centenaires qui bordent le chemin menant à la ferme.

Deux groupes sont formés : le premier groupe part avec Thibault Goutin, animateur FNE à la découverte du sonneur à ventre jaune aux abords des zones humides du secteur des Covées. En route ils feront une pause pédagogique devant les panneaux d'information nouvellement installés par la commune.

L'animation se décompose en deux temps : observation du sonneur à ventre jaune dans son milieu et en captivité (provisoire) : observation de l'espèce, écoute de son chant et découverte des mares ; puis jeux autour de la végétation locale : initiation à la botanique par l'observation des formes, des feuilles et des tiges.

Le second groupe, accompagné par Martin Baltassat, découvre une journée type à la ferme, en proposant une visite guidée de l'étable, de la salle de traite, visite accompagnée par le vol incessant des hirondelles. La naissance d'un veau la veille a enchanté les enfants.

A la pause déjeuner, les enfants se sont retrouvés sous le hangar pour partager le pique-nique, puis plus tard, ils ont pu profiter d'un moment calme, grâce aux histoires locales et fantastiques d'Elaréa la conteuse.

L'après-midi a été dédié au patrimoine culturel notamment avec la fabrication de la tomme blanche (chauffage, brassage, caillage, décaillage et moulage) et découverte de l'AOP du reblochon (avec dégustation) grâce à l'intervention captivante de Monique Cocolom, intervenante Paysalp.

Cette journée sera reconduite chaque année pendant 5 ans, permettant ainsi au plus grand nombre d'élèves de découvrir les trésors du plateau.

En amont de cette journée en immersion sur le plateau, Thibault Goutin est intervenu directement dans les classes d'Arthaz et de Bonne. Autour d'une thématique "les besoins des plantes", l'animateur a dirigé une activité sensorielle pour découvrir les besoins basiques des plantes (eau, terre, air et lumière) par le toucher. Les enfants ont observé au microscope les différents organes d'une plante et appris la définition de leur rôle (racine, tige, feuille, fleur...).



Grâce à des déguisements, le grand jeu de la pollinisation permet aux élèves de vivre la collaboration entre les pollinisateurs et les plantes à fleurs. Pour faire suite à cette activité, les élèves découvrent dans un second temps que toutes les plantes ne remplissent pas aussi bien leur rôle pour la biodiversité : les espèces locales et sauvages sont les plus intéressantes !

Au travers d'une pièce de théâtre par le biais d'une mise en scène du cycle de la matière, et du lien entre les êtres vivants du sol et les plantes, les enfants apprennent le rôle de la décomposition.

Et pour terminer, l'animateur leur a enseigné les vertus de la bioaccumulation : les plantes sont à la base des chaînes alimentaires, si leur sol et leur eau sont pollués, tous les autres êtres vivants sont menacés, d'où l'intérêt de la sauvegarde de la flore locale.

En parallèle à ces activités dans les murs de l'école, les élèves du cycle 2 ont été accueillis à la médiathèque. Les enfants ont pu découvrir la faune et la flore locale au travers d'un jeu de loto conçu par les bibliothécaires.



La commune remercie toutes les personnes présentes qui ont contribué au bon déroulé et à la réussite de cette journée.

Un remerciement tout particulier à la famille Baltassat pour la qualité de leur accueil et l'aide aux animations proposées.



Vie municipale



A la médiathèque....

Malgré les jauges imposées en temps de Covid au printemps, l'équipe de la médiathèque a souhaité maintenir les animations pour la jeunesse. Ainsi, les enfants ont pu participer successivement à un atelier collage avec Chloé Lamy, artiste textile, un atelier manga avec Norékaku, une initiation à l'aquarelle avec Simone, bénévole à la médiathèque et une animation autour des Grenouilles (kamishibai et bricolage), avec Evelyne, bénévole.

Cette année, la nouvelle mouture du festival du livre jeunesse d'Annemasse a pris un nouveau visage et un nouveau nom : "A vos cultures". L'évènement littéraire, culturel et ludique a pris place sous les cèdres du Parc Montessuit. C'est à côté du stand "Intermède", que les bibliothécaires de Bonne et de Lucinges ont convié les auditeurs à la lecture animée dans une valise d'un conte persan : le secret du Potier.

Il n'est pas trop tard pour participer à Lettres-frontière ! Vous souhaitez devenir jury de la 28^{ème} sélection ? Rendez-vous à la médiathèque pour découvrir les 10 ouvrages retenus :

Sélection Auvergne-Rhône-Alpes :

Alexis Jenni : "J'aurais pu devenir millionnaire, j'ai choisi d'être vagabond"

Samuel Aubin, "Istanbul à jamais"

Patrice Gain : "Le sourire du scorpion"

Gaëlle Nohant : "Les femme révélée"

Fabio Viscogliosi : "Harpo"

Sélection Suisse romande :

Laurence Boissier : "Histoire d'un soulèvement"

Adrien Gygax : "Se réjouir de la fin"

Thomas Flahaut : "Les nuits d'été"

Antoine Rubin : "Mémoire d'une forêt"

Laurent Koutaïssouf : "Atlas"

La médiathèque de Bonne est l'une des 11 bibliothèques du réseau Intermède. En adhérant à Bonne, vous bénéficiez d'une carte valable dans tout le réseau. Elle est gratuite et vous permet d'emprunter 15 documents pour une durée de 4 semaines. Un portail internet vous permet de consulter les documents du réseau, de prolonger et réserver les ouvrages : www.bibliothèques-intermède.fr.

Renseignements :

Médiathèque de Bonne

194 avenue du Léman

74380 Bonne

Tél : 04 50 36 21.58

mediatheque@mairie-bonne.fr

L'équipe de la médiathèque adresse son soutien à la famille de Joëlle Ducrot, bénévole à la médiathèque, qui nous a quitté le 25 mars dernier. Laine, textile, papier, collages, pâte fimo, Joëlle n'était jamais à court d'idées pour réaliser des vitrines thématiques et hautes en couleurs à la médiathèque.



Le repas des aînés de retour le 17 octobre !

Attendu avec impatience par nos aînés bonnois, le repas des aînés organisé par le CCAS, a dû être repensé en 2020, sous la forme d'une distribution de colis de Noël.

Cette année, encore consciente des difficultés de retrouvailles liées à la crise sanitaire, le CCAS propose, pour l'édition 2021, une alternative : les bonnois, âgés de plus de 70 ans, peuvent choisir entre le repas traditionnel dans la salle communale, **le dimanche 17 octobre 2021**, ou de recevoir un colis qui sera distribué dans la **semaine du 20 décembre**.

Un courrier invitant les Bonnois à choisir entre ces deux propositions sera distribué dès le mois de septembre dans les boîtes aux lettres.

Les personnes ne recevant pas ce courrier, peuvent se faire connaître à l'accueil de la mairie ou par mail : communication@mairie-bonne.fr.

Afin de rassurer le plus grand nombre, le CCAS mettra tout en œuvre pour accueillir les participants au repas dans le respect des consignes sanitaires en place.

Sortie des aînés en Vallée verte Pensez à vous inscrire !

C'est avec humour et dérision que vous partirez à la découverte du patrimoine en Vallée Verte, accompagnés de Martine Desbiolles, conteuse et guide du patrimoine, **le jeudi 23 septembre prochain**.

Le rendez-vous est fixé à 9h devant le restaurant Baud, à Bonne, et le retour prévu à 18h. (Si vous ne pouvez vous déplacer, contactez Chantal Frarin au 06.27.02.79.63, qui viendra vous chercher).

Le transport en bus et la visite sont organisés et pris en charge par le CCAS. Les repas (beignets à Habère-Lullin) restent à la charge du participant.

Attention places limitées ! (sortie réservée au plus de 60 ans)

Comment s'inscrire ?

En retournant le coupon ci-dessous à la mairie avant le 1er septembre à Mairie de Bonne, 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne ou par mail : communication@mairie-bonne.fr. La confirmation de votre inscription vous sera adressée par courriel ou par téléphone.

COUPON-REPONSE

SORTIE EN VALLEE VERTE

Judi 23 Septembre 2021

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

COURRIEL :@.....

Un été au centre de loisirs

Le "Paradis des mômes" ouvre ses portes du 7 au 30 juillet 2021 pour le plus grand plaisir des enfants et des équipes d'animation.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans et les effectifs sont au complet pour ce mois de juillet.

Différents thèmes viennent rythmer et colorer la dynamique générale :

- Semaine 1 : "Voyage dans le temps"
- Semaine 2 : " La fraternité"
- Semaine 3 : " Eau et nature"
- Semaine 4 : "L'accueil de loisirs fait son show !"

Tous les espaces de la structure sont mis à profit pour permettre aux plus petits mais aussi aux plus grands de fonctionner à leur rythme et dans une dynamique adaptée à leurs tranches d'âges.

Plusieurs sorties viennent également agrémenter le programme d'activités :

- Lac de Passy
- Course d'orientation
- Ferme de Chosal
- "Crazyschool"
- "Filenvol"

Enfin, le fonctionnement de la structure et le programme élaboré tendent à accompagner les enfants dans le développement de leurs capacités à exprimer leurs besoins et leurs envies, mais aussi à s'inscrire dans une démarche coopérative dans le respect et la tolérance de chacun.



Une pensée pour les aînés

En guise de célébration de la fête de Pâques, comme une carte de vœux, les enfants du périscolaire (âgés de 3 à 11 ans) de Bonne ont été sollicités par le CCAS pour réaliser une composition florale pour les personnes âgées de la commune. Ces "papis et mamies" que les diverses périodes de confinement ont éloigné de leurs familles et que la crainte de sortir oblige à la solitude. Les enfants ont commencé par décorer les pots puis ont été volontiers conviés dans le local du Service Technique pour effectuer l'opération de repotage. Ces jeunes, sensibilisés à la solitude des personnes âgées, ont compris l'importance de maintenir le lien entre générations. Le supermarché Super U a tenu à participer à ce geste généreux en offrant des chocolats, touche finale de la composition florale. La distribution a été assurée par les bénévoles du CCAS.

Vie municipale

Nouveau concept à la crèche : l'itinérance ludique

Le multi-accueil "O' comme 3 Pom", situé au 340 Vi de Chenaz, est agréé par le Conseil Départemental de Haute-Savoie et placé sous l'autorité du Maire. Depuis son ouverture en octobre 2002, la crèche permet aux parents des enfants accueillis de concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale, tout en respectant leur place de premier éducateur de leur enfant. Ce service propose un espace de jeux et de découverte sécurisant en collectivité, favorable à l'éveil, l'épanouissement et au bien-être des enfants.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 pour des enfants âgés de 2.5 mois à 4 ans.

Il ferme généralement : 2 semaines aux vacances scolaires de Noël, 1 semaine au vacances scolaires de Printemps & 3 semaines au mois d'Août.

L'établissement propose des accueils :

- **réguliers** : concernent les enfants dont les familles ont besoin d'un mode de garde régulier tout au long de l'année. Il fait l'objet d'un contrat et d'un paiement mensualisé.
- **occasionnels** : accessibles aux enfants à partir de 18 mois dont les parents souhaitent faire garder leur enfant ponctuellement, selon les places disponibles.
- **d'urgences** : accueil dit occasionnel permettant de faire face à des situations exceptionnelles, lorsque la demande ne peut être anticipée. La demande d'accueil en urgence nécessite un justificatif écrit des autorités compétentes, et reste à l'appréciation du Conseiller Municipal délégué à la petite enfance. Elle peut être accordée pour une durée maximale de 3 mois.

La direction est assurée par une infirmière diplômée d'Etat, assistée dans ses fonctions par une équipe pédagogique de professionnels diplômés, qualifiés de la petite enfance, constituée :

- d'une éducatrice de jeunes enfants
- d'auxiliaires de puériculture
- d'agents d'animations titulaires du certificat d'aptitude professionnelle de la petite enfance
- d'un médecin référent (interventions par vacations)

Les professionnels du multi-accueil sont amenés à accueillir des stagiaires chaque année.

Sur demande de l'équipe pédagogique et dans le cadre du budget, des intervenants extérieurs peuvent apporter leur concours dans différents domaines : musicothérapie, psychomotricité, médiathèque... Il s'agit toujours de professionnels compétents. Ces actions s'inscrivent dans une démarche éducative, élaborée en équipe.

Des moments privilégiés à certaines activités (fêtes, réunions thématiques...), avec la participation des parents et les professionnels du multi-accueil sont parfois organisés.

Afin de limiter la croissance du déficit financier de notre commune, tout en permettant aux familles Bonnoises de continuer à bénéficier d'un mode de garde en collectivité de proximité, Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal ont décidé de diminuer la capacité d'accueil de notre établissement de jeunes enfants à compter du 23 août 2021, en passant de 30 à **21 places par jour**.

Dans cette dynamique, l'équipe pédagogique a souhaité se moderniser : actuellement, elle se réorganise pour la rentrée scolaire, avec la mise en place d'un nouveau concept pédagogique : l'**itinérance ludique**.

Depuis son ouverture, notre multi-accueil était aménagé en deux sections distinctes (le groupe des bébés, et celui des moyens-grands), semi-cloisonnées pour séparer les différentes tranches d'âges.



C'est à l'automne 2020, que l'ensemble des professionnelles ont souhaité évoluer dans leurs pratiques et se former, de manière autonome, sur ce nouveau concept pédagogique : découverte et lecture du livre de Laurence Rameau, visite et échanges avec des collectifs qui ont développé leurs pratiques pédagogiques sur l'itinérance ludique, et accompagnement de l'éducatrice de jeunes enfants, Morgane Blanck.

Qu'est-ce que le concept de l'itinérance ludique ?

Il s'agit d'une pédagogie adaptée à l'enfant, mise en place par Laurence Rameau en 2016, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. L'objectif de ce concept est de trouver une pédagogie valable et adaptée à tous les enfants évoluant en collectivité, quel que soit leur âge, leur degré de développement.

L'itinérance ludique s'articule autour de 3 grands principes :

- **La libre circulation des enfants dans la crèche** : exit les sections ! On voit désormais la crèche comme une unité pédagogique. En fonction de l'architecture et des contraintes de la crèche, l'équipe s'organise pour que les enfants circulent comme ils le souhaitent à l'intérieur de cette unité. L'important est de laisser la possibilité aux enfants de faire des allers retours dans les différents espaces proposés.
- **La création d'univers ludiques** : l'idée n'est plus de parler d'ateliers ou même d'activités. Cinq univers sont proposés aux enfants : moteur, langagier, symbolique, construction et artistique. Les univers ouvrent et ferment en fonction des arrivées et des départs des professionnelles tout au long de la journée.
- **L'enfant auteur de son jeu** : grâce aux différents objets ludiques proposés, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est aussi l'auteur. Il décide alors de ce qu'il fait. De cette manière, l'adulte répond aux attentes de chacun, quel que soit l'âge des enfants présents.

En cette année scolaire 2020/2021, le concept de l'itinérance ludique a été testé lors de journées festives interne à la crèche. Les restrictions sanitaires n'ont malheureusement pas autorisé les parents à y participer pleinement. Néanmoins, certains ont aperçu des univers de jeux pensés et installés différemment par l'équipe pédagogique, laissant les enfants circuler librement. Le constat fut sans appel ! Les enfants ont été guidés par leur intérêt et leur curiosité, dans le calme : de belles interactions sociales se sont créées entre les grands et les petits.

Ces expériences ont renforcé la conviction des professionnelles du multi-accueil "O' comme 3 Pom" à la mise en place de cette pédagogie dynamique et constructive. Un énorme travail d'organisation collective, de réflexion sur les représentations et les postures professionnelles est en cours.

Pour renforcer cette évolution pédagogique, essentielle à l'amélioration des pratiques dans notre établissement, Fanny Covelli (formatrice en itinérance ludique) interviendra auprès de l'équipe lors d'une journée pédagogique prévue le lundi 20 décembre 2021.

Une conférence tout public sera probablement organisée au sein de la commune, au printemps 2022, sur l'éclairage des neurosciences et le développement des jeunes enfants : les neurosciences (études scientifiques sur le développement du cerveau), permettent réflexions et adaptations de certaines théories et pratiques éducatives, et une meilleure compréhension de ce qui est favorable au développement des enfants.

Toutes demandes de pré-inscription avant et/ou après la naissance de l'enfant, est à adresser à la directrice du multi-accueil, Céline Marchitelli : direction-multi-accueil@mairie-bonne.fr

Le formulaire de pré-inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.mairie-bonne.fr

La demande de pré-inscription ne garantit pas une place ! Il est fortement conseillé d'effectuer cette demande dès le début de la grossesse.

Pour tout complément d'informations, Céline Marchitelli et Morgane Blanck vous répondent du lundi au vendredi au 04.50.39.68.95.

Histoire & patrimoine

Emile Bernard, un Bonnois aux mains d'or

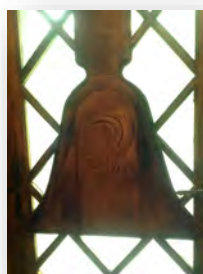


C'est route de la Charniaz, que j'ai rencontré Emile Bernard. Originaire de Cranves-Sales (il est né en 1941), mais bonnois d'adoption, ce "touche à tout" a été tour à tour ébéniste, parquetier, charpentier, cuisiniste, horloger et électricien ! En 1973, les nombreuses cordes à son arc lui ont permis de construire lui-même sa maison. Dès l'entrée on remarque la porte sculptée. Une cloche y est représentée. Emile Bernard explique alors que son beau-père avait suggéré à sa fille d'installer une "campane" (une cloche en patois), afin qu'elle sache dans quel endroit de la maison, se trouvait son mari.



En poursuivant la visite, on peut admirer d'une part, l'escalier en bois, réalisé selon la technique d'assemblage en "queue d'aronde", et, d'autre part, nous accompagnant à l'étage, une exposition de ses diverses créations en bois, dont un accordéon/horloge accroché au mur.

A son compte, pendant 20 ans, son entreprise "Aux petits soins", était un atelier ambulatoire bien achalandé : sur simple appel téléphonique, il se déplaçait, réparait les appareils ménagers, entretenait les jardins, et faisait toutes sortes de bricoles !



Aujourd'hui à la retraite, Emile Bernard continue de travailler encore avec ses mains, par simple passion.

La visite se poursuit dans l'atelier : un capharnaüm bien sympathique où se mélangent appareils ménagers en cours de réparation, outils, pointeuse d'usine, mécanismes d'horloge de clochers d'églises (on y trouve celui de Bonne et de Saint-Jean-d'Auplys), pendules, horloges comtoises, ou encore des carillons qui résonnent dans toute la maison.

Avec humour et passion, il crée des machines insolites comme un outil servant à casser des noix, des boîtes à sucres, des boules de décoration et, pour ses projets, il dessine sur une ancienne planche à dessin...

Rosanna Dullaart



Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Bernard BOSSON, ancien député maire d'Annecy, qui fut aussi ministre de notre République avec plusieurs portefeuilles, a dit un jour à la télévision : "Le mandat de maire est le plus beau des mandats". C'était, il y a environ trente ans.

Je partage son avis mais comment ce mandat, cette fonction sont-ils perçus aujourd'hui en 2021 ?

Le maire, tout comme le curé et l'instituteur d'ailleurs n'est plus considéré comme un notable depuis longtemps.

Représentant à la fois de la commune et de l'Etat, c'est l'élu le plus proche du citoyen "à portée d'engueulades" selon l'expression d'un homme politique en vue.

Les élus locaux sont parfois, décriés, jalouxés, suspectés des pires maux et coupables des pires bassesses mais est-ce vraiment le portrait qu'il convient de faire de cette centaine de milliers d'hommes et de femmes qui se sont engagés au service du bien commun ?

Combien sont-ils celles et ceux qui ne sont avarés ni de leur temps voire de leur argent pour essayer modestement et concrètement que la vie aille mieux chez eux dans leur commune, leur département, leur région ?

La crise sanitaire a (re)mis en avant les maires, parfois les premiers à réagir, à trouver des solutions, qui pour obtenir du gel, qui pour distribuer des masques, qui pour planifier un centre de vaccination

Au printemps 2020, bien des candidats aux élections municipales ont "verti" leur programme ; il fallait faire de l'écologie une priorité de l'action des communes et en la matière, les idées ne manquent pas : avoir une voirie et des trottoirs propres, favoriser la mobilité douce, concevoir de bâtiments publics peu énergivores, aménager des espaces naturels de loisirs et de détente....

Chacun s'accorde à bénéficier d'un cadre de vie agréable visant le bien-être de toute la population mais avant tout, les changements à opérer ne commencent-ils pas par une évolution des mentalités et des comportements individuels ?

Que chaque citoyen adopte ces "gestes du quotidien" face au gaspillage, à la surconsommation comme ne pas laisser couler l'eau sans raison, éteindre la lumière de la pièce que l'on quitte, bien vider son cendrier dans une poubelle, ne jeter aucun papier gras dans la nature, recycler ses vieux vêtements...

En ce début d'été 2021, notre démocratie est confrontée à un avertissement populaire face à un taux record d'abstention relevé lors des élections régionales et départementales.

Les français ne votent plus, ils sont les premiers à clamer leur désamour de la politique...

Que faut-il en dire ?

Nous sommes en fait des enfants gâtés ne sachant pas ou plus que la démocratie n'est pas une évidence en soi et que le droit de vote n'est pas un acquis naturel ; il a parfois été obtenu au prix du sang et des larmes.

La citoyenneté commence peut-être par mettre son bulletin de vote dans l'urne et après....

Que chacun se pose la question s'il veut prendre part à la vie sociale par un engagement associatif, à la vie communale par une participation active à l'animation de nos villages....

Le bien commun est de notre responsabilité collective où l'implication de chacun est souhaitée et même souhaitable ; les petits ruisseaux font ensuite les grandes rivières.

Claude Baltassat



eltis

Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
 Email : hello@eltis.fr
 Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76



Fruitière des Neiges
 233, avenue du Léman
 74380 - BONNE
 Tél. 04 50 94 42 47

HORAIRES D'OUVERTURE :
 Lundi après-midi : 15h30 - 19h15
 Du mardi au samedi : 9h30/12h15 - 15h30/19h15
 Fermé le dimanche et jours fériés

Découvrez les produits de nos fromageries et points de vente directe **VENTE EN LIGNE**
www.fruitiere-des-neiges.com



VINS DUVERNAY
 Depuis 1904

249 Route de Montagnan
 74380, Bonne
 04.50.92.vin.vin

www.vinsduvernay.com
 @vinsduvernay
 Vins Duvernay
 contact@vinsduvernay.com



Pierre LAMBRÉ
 Architecte DPLG

04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
 74380 — Bonne
 lambr.archi@orange.fr



L'appart de Pi
 MODE ET GOURMANDISE

Concept-store

Vêtements bohèmes-chics - Brunchs bio (à emporter)
 Www.appartdepii.fr - Tel : 06 13 63 93 49



SARL

ATELIER D'ARCHITECTE PIERRE BAJULAZ



1334 route de Mijouet
 74250 FILLINGES

Tél : 04.50.36.41.82
 Fax : 04.50.36.41.39
pierre.bajulaz@wanadoo.fr

MFR
 CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formations par alternance MFR de Bonne

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTS Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux

• 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •

Les mégots de cigarettes, un petit déchet qui engendre une grosse pollution



La problématique des déchets sauvages est récurrente, le nettoyage des sentiers, des rues, parcs et jardins dans une commune permet de se rendre compte que jeter ses déchets dans une poubelle ou à la déchetterie est un geste apparemment compliqué pour certains. Un des déchets le plus souvent retrouvé à terre est le mégot de cigarette, il y en a partout, au pied des arbres, sur les trottoirs, au bord de la route, au bord des rivières, Petit, il apparaît comme insignifiant et beaucoup pensent que jeter un mégot sur la route par la fenêtre de sa voiture est sans conséquence.

C'est évidemment faux, puisque les mégots, par ruissellement, finiront dans le caniveau, donc dans les égouts, et seront ensuite transportés jusque dans la nature : les rivières, les lacs, les plages, les océans.

Ils sont aussi une source majeure de pollution des sols. Récemment, des chercheurs Britanniques de l'université Anglia Ruskin ont découvert que **plusieurs plantes voient leur croissance diminuer de moitié en présence de mégots**, les eaux de pluie faisant ruisseler dans le sol les substances nocives contenues dans ces derniers.

Et on peut aussi mentionner le danger de jeter un mégot l'été en pleine canicule en zone boisée, avec les risques d'incendie que cela occasionne.

En chiffres

En France, chaque année, 30 à 40 milliards de mégots sont jetés par terre

- 2 milliards de mégots (350 tonnes) ramassés chaque année à Paris
- 500 millions de mégots à Marseille Provence métropole (85 tonnes)
- 200 millions de mégots (35 tonnes) à Bordeaux
- 100 millions de mégots à Lille (17,5 tonnes)

Lorsque la neige a fondu, on peut retrouver sous un seul télésiège... 30.000 mégots !

Dans les mégots, il y a 4 000 substances chimiques, dont du plastique, du plomb, du mercure, de l'arsenic et même des insecticides comme le DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane). Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau à lui seul. Mettez 1 mégot dans un aquarium, au bout de 24 heures, la moitié des poissons seront morts.

Les composants chimiques du mégot sont libérés au contact de l'eau en moins d'une heure. Comme pour de nombreux déchets plastiques (pailles, couverts ...), les animaux marins prennent les mégots pour de la nourriture. Les mégots sont une des principales causes de mortalité des espèces marines.

Il faut environ 5 minutes pour fumer une cigarette, il faut par contre douze ans pour que les mégots disparaissent dans la nature.

Changer les comportements

En France, jeter son mégot par terre est passible d'une amende de 68 euros, toutefois la répression se montre peu efficace, si elle n'est pas accompagnée de sensibilisation et d'information notamment au niveau des jeunes fumeurs.

C'est un problème majeur qui nécessite une vraie prise en charge au niveau mondial, au même titre que les mesures mises en place pour réduire la consommation de plastique. Heureusement, des initiatives se mettent en place :

Suite à un arrêté paru au Journal Officiel, en février 2021, les fabricants de cigarettes devront participer au financement du ramassage des mégots, et ce, au niveau des communes par le biais d'une éco-contribution

Recyclage des mégots AlpMégot par exemple propose cendriers pour la récolte et le recyclage des mégots : www.facebook.com/AlpesMeGO

Organisation de Cleanwalks, des initiatives de ramassage de déchets près de chez vous : www.cleanwalk.org

Distribution de cendriers de poche lors d'événements, dans les bars, restaurants, etc.

Mais la solution se trouve dans la prise de conscience de chacun. On ne jette pas les canettes, son masque en papier ou les emballages de bonbons par terre. Les mégots, c'est pareil ! A chacun d'être citoyen et de penser que quand on jette son mégot, on pollue durablement son propre environnement ainsi que celui de sa famille.

Karine Fol

Vélo, boulot, dodo !

Ce n'est une surprise pour personne : le réseau routier de notre agglomération est saturé ! Les déplacements d'une population en constante progression appliquent des tensions sur nos routes et notre environnement. Sachant que pour des distances inférieures à 5 kilomètres, la voiture représente encore 60 % des déplacements domicile-travail (sources INSEE - 2021), la situation nous pousse à remettre en question nos habitudes.

C'est au lendemain de l'inauguration des tronçons de la voix verte reliant Annemasse à la Gare des Eaux-Vives en Avril 2018 que j'ai testé ce que pouvait représenter un trajet Bonne - Genève centre. Inquiet du temps de trajet, je fus très surpris par le chronomètre : 35 minutes pour parcourir 17 km équipé d'un vélo électrique atteignant 45 km/h ! En échangeant autour de moi, il faut compter 45 minutes avec un vélo 25 km/h.

Le résultat était sans appel ! Après avoir acheté le nécessaire pour se protéger des intempéries, le vélo est devenu mon moyen unique de déplacement pour aller au travail toute l'année (si si, c'est possible !).

D'abord motivé par une démarche non polluante, c'est un sentiment de bien-être qui m'est apparu et qui ne m'a jamais quitté. Enfin, la pratique d'une activité physique régulière et le gain financier auront permis de dresser un tableau plus que positif. Je ne peux que vous inciter à vous rendre compte par vous-même !

Florian Coquelet

2ème semaine éco-responsable : Demandez- le programme !

Du 27 septembre au 2 octobre prochain aura lieu la **2ème semaine éco-responsable** à Bonne. Cette semaine thématique a pour objectif de sensibiliser un maximum de personnes aux enjeux de la gestion des déchets. En partenariat avec le Sidépage, les publics scolaires pourront ainsi bénéficier de précieux conseils, tant au niveau du recyclage, que du tri des ordures ménagères ou encore des vertus du compostage, au travers de conférences et d'un spectacle.

A la médiathèque, les bibliothécaires proposeront un florilège d'ouvrages sur la thématique et le mercredi 29 septembre, Elaéra, animera une séance de contes pour les enfants. (16h).

Les services d'Annemasse-agglo seront présents sur le site de la déchetterie de Bonne et proposeront une animation sur la thématique du compostage et le zéro déchets verts au jardin.



Et bien sûr, le soutien des élèves et des familles est précieux lors de cette semaine grâce à leur participation au nettoyage des abords de l'école dans le cadre scolaire et à l'indispensable présence de tous, lors de la journée "moins d'ordures dans la nature", le samedi 2 octobre 2021. Le programme définitif sera disponible début septembre.

SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70



Didier Martinez
Artisan peintre



328, chemin des prés potex
74380 Bonne
tel: 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80



LATOUR
ENERGIE SERVICE

Chauffage - Géothermie - Aérothermie
Pompe à Chaleur en relève de chaudière
Climatisation - froid Industriel
Etude - Installation - Maintenance - Dépannage
Rue de la Jonchère - 74420 BOEGE
TEL/FAX: 04.50.39.10.66 / 04.50.39.01.67

LACROIX AUTO OCCASIONS

984 avenue du fer à cheval 74380 Bonne
0645108140
SERVICE CARTE GRISE





Le Globe Traiteur
Boucherie, Traiteur

04.50.31.35.67
le-globe-traiteur.fr
90, rue des alluaz
74380 Bonne

Ouvert
Mardi au samedi
9h à 13h
15h à 19h

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE,
Mariage, Anniversaire, Baptême

ART & DESIGN

Agencement d'intérieur
CUISINES
Salle de bains
Parquets - Dressing

Claude Lekieffre
Fax 04 50 39 28 41
art.et.design74@gmail.com
Avenue du Léman - 74380 BONNE 04 50 36 27 60



CA
DES SAVOIE *Le bon sens a de l'avenir*

Agence de Bonne
157 avenue du Léman
74380 BONNE
Tél. : 04 50 19 40 29

ca-des-savoie.fr

Annemasse-Agglo propose une formation pour devenir guide composteur

Annemasse Agglo vous propose de devenir guide composteur. La collectivité vous offre une formation, vous offrez un peu de votre temps.

Expérimenté ou non dans le compostage, un guide composteur est un habitant du territoire qui offre de son temps pour intervenir de manière complémentaire à l'action de la collectivité pour promouvoir le compostage, en expliquer les principes et guider les personnes qui souhaitent se lancer.

Devenir une personne relais, pour sensibiliser et transmettre

Le guide composteur devient une personne relais active pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres habitants. En lien fort avec la collectivité, il peut également proposer des actions de promotion du compostage, pour le favoriser sur l'ensemble du territoire.

Une formation certifiante

Une formation proposée est certifiante et professionnalisante. Celle-ci dispensée par un organisme référencé, et d'une durée de 2,5 jours et permet de découvrir et d'approfondir les différentes techniques du compostage ainsi que le rôle et les missions du guide-composteur.

Infos, conditions et candidature sur :

www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/et-si-vous-deveniez-guide-composteur

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Cette action est issue de l'ambitieux schéma directeur des déchets 2021-2030 qu'a approuvé à l'unanimité le conseil communautaire ce 28 avril. Un programme qui se veut large et complet, pour atteindre l'objectif de réduction de 27% du volume des ordures ménagères d'ici 10 ans. Nos déchets en 2030 : les réduire pour nous préserver <https://www.annemasse-agglo.fr> > Actualités



Schéma directeur des déchets 2021/2030 : Bonne s'engage

Lors du Conseil municipal du 19 juillet 2021, Jean-Luc Soulat, Vice-président à l'environnement à Annemasse-Agglo a présenté aux élus de la commune le "Schéma directeur des déchets 2021/2030".

Au vu des performances de collecte et de tri, inférieures aux moyennes nationales, il est indispensable de lancer de nouvelles actions concrètes.

Au programme : composteurs et lombricomposteurs, création de nouveaux sites de compostage partagé, collecte des biodéchets en porte à porte, densification et création de nouveaux PAV, nouvelle déchetterie, étude d'opportunité pour une facturation selon la quantité de déchets produits...

Aujourd'hui, ce sont près de 300 kg d'ordures ménagères qui sont produites chaque année par habitant de l'agglomération. C'est trop ! Annemasse-Agglo s'engage pour prendre toute sa responsabilité dans ce défi qui nous concerne tous !

Le schéma suit les grandes orientations nationales à savoir la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020).

Les trois principaux objectifs pour 2030 sont :

- -27 % d'ordures ménagères
- + 60% de déchets recyclables triés
- -12 % de déchets (via les actions de réduction).

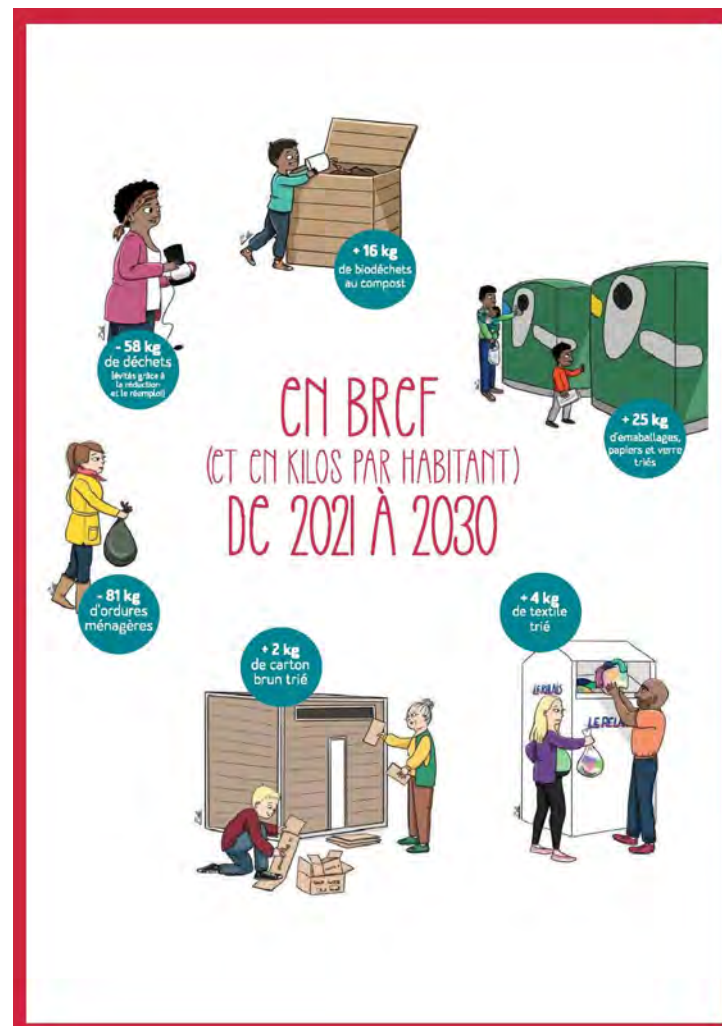
Pour atteindre ces objectifs, Annemasse-Agglo déploie diverses actions comme transformer les déchets alimentaires et de jardin, faciliter le geste de tri, offrir des nouveautés pour un service toujours plus concret, réduire les déchets, aller vers une tarification incitative. Annemasse-Agglo met également des moyens humains et financiers à hauteur des enjeux : 65 agents (rippeur, gardien de déchetteries, chef d'équipe, chauffeur multi-benne, maître composteur...).

En lançant ce programme d'actions jusqu'en 2030, les élus d'Annemasse-Agglo font le pari de renforcer le service de gestion des déchets, et confirment leur engagement dans la transition écologique du territoire.

Pendant ces 10 prochaines années, Annemasse-Agglo sera aux côtés des habitants, qui ont, eux aussi, un grand rôle à jouer dans ce défi qui nous concerne tous.



Parmi les actions programmées par Annemasse-agglo, nous pouvons noter d'une part, la mise à disposition gratuite d'un composteur de 300 litres, avec une formation obligatoire dispensée par un maître-composteur et d'autre part, le "défi famille zéro déchet", action qui sera mise en place dès l'automne 2021 : les familles intéressées sont invitées à candidater et seront suivies par l'équipe d'Annemasse-Agglo pour un diagnostic, des conseils et un suivi régulier. Infos sur www.annemasse-agglo.fr



Bonnes Nouvelles

Ô bonheur d'Emy Des vêtements à petits prix pour toute la famille !

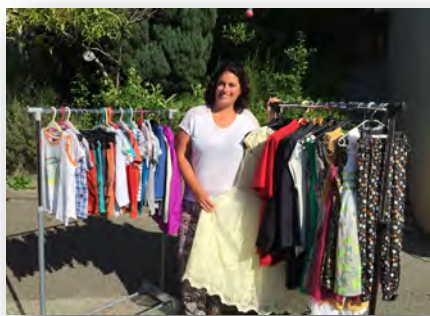
Vous souhaitez consommer plus responsable, plus écologique et plus économique ? Emilie vous propose des vêtements de seconde main en parfait état pour femmes, hommes, enfants, bébés et femmes enceintes.

Un grand choix est proposé sur la boutique en ligne : www.obonheurdemy.com.

Vous souhaitez essayer avant de d'acheter? Emilie se déplace et propose un essayage à domicile.

Vous avez des vêtements à donner? Contacter obonheurdemy@gmail.com. Emilie vient les récupérer chez vous et les remet en état pour leur donner une seconde vie.

Et pour la sélection saisonnière, retrouvez-la sur la page facebook : <https://www.facebook.com/obonheurdemy>



Bonne Ambiance : la rentrée en douceur

Nous voici au beau milieu de l'été et Bonne Ambiance, malgré tous les aléas dus à la pandémie, a décidé de s'offrir, le 1er septembre prochain, une sortie tout en douceur dans la belle contrée d'Yvoire où nos sens seront mis en éveil lors de la visite du "Jardin des sens", puis nous irons titiller nos papilles en dégustant les filets de perches.

Le 6 octobre, c'est en Maurienne que nous irons visiter l'Espace Alu et le Musée de l'Opinel.

Et pour clore l'année 2021, Bonne Ambiance invite ses adhérents à participer à la traditionnelle sortie "Surprise", le 10 décembre.



Être adhérent à Bonne Ambiance, c'est aussi partager la peine de ceux qui vivent des moments douloureux. C'est pourquoi, nous avons une pensée toute particulière pour Jeannine Sauge dont le mari nous a quitté cet été et dont nous gardons de lui, l'image d'un homme discret et sympathique.

18



Nouveaux visages au Bio des Voirons

La société que nous avons créée, Bio & Responsable des Voirons, a repris le fonds de commerce du Bio des Voirons depuis le 1er juin 2021. Christophe, l'ancien gérant qui vient de prendre sa retraite, avait ouvert le magasin en 2013. Nous avons conservé l'enseigne "Bio des Voirons" qui manifeste un ancrage local que nous souhaitons développer. Habitants de Bonne, la reprise de ce commerce sympathique et convivial, a été pour nous une évidence.

Tous nos produits alimentaires sont certifiés bio ou en conversion. Nous assurons la transparence de l'origine des produits en vrac.

Nous conservons bien entendu les nombreux fournisseurs locaux : tout d'abord nos 3 boulangers : "Gaspard est dans le Pétrin", "Pain Grange" et "Pain de Sixt", les farines de Raphaël Baltassat à Loëx, les yaourts et desserts lactés de la Bergerie des Roches à Burdignin, les Café Altitude à Reignier, les Oeufs d'Alex à Marin, Saly Savon à Thonon, et bien d'autres encore.

Nous avons commencé à développer l'offre de produits locaux en introduisant la production maraîchère de Jérôme Bocquet "le Pote à Je" (Loëx) et bientôt celle des Biolluz (La Pierre aux Fées) à Reignier.

Nous souhaitons à partir de la rentrée, si les conditions sanitaires le permettent, développer des ateliers de présentation de nos fournisseurs locaux.

Nous insistons sur la responsabilité du commerçant et du consommateur en recherchant à diminuer les gaspillages par une gestion plus stricte des stocks, le respect plus grand de la saisonnalité, ce qui nous permet de maîtriser les prix et de rendre plus accessible la consommation bio.

Nous avons développé la gamme d'épicerie "la bio pour tous", qualitative et à prix raisonnable.

Souhaitant conforter le conseil pour les compléments alimentaires, Estelle poursuit une formation en conseil en produits naturels.

A l'écoute de nos clients, nous avons programmé l'introduction d'un rayon de produits surgelés pour réduire les gaspillages et rendre plus accessibles les produits bio.

Nous souhaitons que le Bio des Voirons présent à Bonne depuis 2013 reste un commerce de proximité de convivialité

L'équipe : Estelle, Fanny, Cathy et Jean
Nos horaires d'ouverture : du lundi au samedi : 9h à 19h non stop
le dimanche : de 9h à 12h

Bio des Voirons : 100 avenue du fer à Cheval
www.biodesvoirons.com - contact@biodesvoirons.com
Tél : 04 56 30 70 07

Le vélo, c'est bon pour la planète !

GREENTRACK, magasin de vélo spécialisé dans la vente de vélos électriques depuis 2015, est fier de collaborer à l'accompagnement des administrés de la commune de Bonne dans leur mobilité loisirs ou quotidienne.

Attentifs aux besoins de chaque cycliste, une équipe de 7 personnes dont 5 techniciens passionnés de vélo sous toutes ses formes, vous orienteront vers le modèle adapté à votre pratique. Convertir de nouveaux pratiquants grâce au vélo électrique pour désengorger nos villes, c'est aussi une cause qui nous tient à coeur.

GREENTRACK c'est aussi un service de qualité pour l'entretien de tous les vélos électriques ou non électriques, ainsi qu'une multitude d'accessoires innovants. Toute l'équipe vous accueillera prochainement dans de nouveaux locaux (face au Mc Donald de Cranves-Sales), sur une surface de vente de 400 m² avec un atelier flambant neuf !!!

Dans le cadre du développement durable, la commune a souhaité favoriser la mobilité douce sur son territoire. Ainsi, elle offre aux 20 premiers inscrits une prime sur les VAE (vélos à assistance électrique) de 200€. Un partenariat local a été choisi avec l'entreprise GREENTRACK (dans la zone artisanale de Borly à Vétraz-Monthoux). Cette entreprise s'engage à participer à hauteur de 170 € pour l'équipement sécuritaire (casque, antivol...)

Pour être éligible et bénéficier de cette aide globale de 370 €, le revenu fiscal de référence (2 personnes) doit être égal ou inférieur à 40.000 € ou 22.000 € (pour une personne). Un seul dossier par foyer pourra être présenté. Les bonnois intéressés peuvent s'inscrire en mairie, munis du devis du partenaire GREENTRACK et leur avis d'imposition et d'une pièce d'identité.



Coupons du bois avec l'ONF

La commune est propriétaire de forêts communales, notamment sur les hauteurs des Voiron, ainsi qu'entre le Pralère et la pointe de Brantaz. A cet effet, la commune y réalise chaque année différents travaux afin de maintenir ses forêts dans un bon état d'entretien et de préservation. Ces travaux, qu'ils soient sylvicoles, de maintenance, ou encore touristiques, sont toujours effectués en collaboration avec l'Office National des Forêts à qui nous déléguons cette compétence de gestion, et que nous saluons pour le travail et le suivi effectués.

Si les financements de ces travaux proviennent essentiellement de certaines coupes de bois que nous faisons réaliser, ils proviennent également de subventions allouées par la Région Auvergne Rhône-Alpes qui soutient efficacement les politiques forestières, et qui reste impliquée dans la vie quotidienne de ses habitants.



A ce titre, la région AURA nous a alloué 1200 € en 2019 et 2040 € en 2020 dans le cadre de travaux sylvicoles (dégagement de semis naturel feuillus et résineux, en futaie régulière, ou intervention sylvicole en futaie irrégulière) effectués au sein de nos forêts, et nous la remercions pour son accompagnement quotidien.

Le 14 avril dernier, accompagnés par les techniciens de l'ONF, les élus ont participé au marquage de la parcelle O, dans les bois de la Joux. Cette parcelle a été depuis, proposée à la vente. La journée a été enrichissante et appréciée des deux côtés et a permis aux élus de comprendre l'intérêt de ces coupes. Aujourd'hui le bois peut être utilisé pour des projets locaux.

A Loëx, le marché des producteurs bat son plein

Acheter directement aux producteurs permet d'apprécier ce que l'on a dans notre assiette, de comprendre la production et de connaître la provenance de ce que nous mangeons. A Loëx, aux abords de la Chapelle, les producteurs locaux donnent rendez-vous aux consommateurs les premiers samedis du mois de juin à septembre. La volonté est avant tout d'encourager les filières agroalimentaires locales, biologiques et paysannes et de valoriser des produits du terroir. Ce circuit court permet aussi la réduction des transports de marchandises et des intermédiaires et de ce fait, la rémunération juste des producteurs, agriculteurs et artisans.

Ce marché se veut aussi être un moment de partage, de convivialité autour du four à pain. Un marché, certes, mais en musique (Harmonie Municipale, concert des Mountain Folk), avec des ateliers pour les enfants (créations de nichoirs), pauses gourmandes (crêpes, tartes et gaufres de l'APE, pizzas cuites dans le four à pain, jus de pomme) et pédagogique (stand de l'APPL).



Le 3 juillet, l'association la Fascine organisait sa traditionnelle fête du four pain en parallèle à la deuxième édition du marché des producteurs (photos ci-contre).

A côté de la farine bio produite par la ferme Baltassat, on peut trouver du miel des petites sœurs des Voiron, de la bière de Ville-la-Grand, le fromage de chèvre de Vincent Chappaz et le reblochon de la fruitière de Fillinges, les légumes de Jérôme Bocquet, le pain de Magali... Les artisans sont eux aussi représentés avec les cosmétiques bio d'Isabelle Servage, les bijoux de Vanessa Sarni, des objets en papiers recyclés, des créations de couturières (sacs, bonnets, vêtements et accessoires pour enfants...) ou encore les ouvrages des éditions La belle terre. Un stand d'œufs et les petits fruits de Viuz en Sallaz, devraient prochainement rejoindre la liste des produits présents sur le marché.

Le prochain rendez-vous est donné : le samedi 4 septembre de 15h à 20h. A noter d'ores et déjà dans vos agendas, un marché de Noël, les 11 et 12 décembre prochains.



Denise Sarni, présidente de l'association la Fascine passe la main à Franck Barthélémy après 20 ans passés à la reconstruction, à l'animation et à la vie du four du village lors de la fête du four à pain.



Le Maire et des élus du Conseil ont pris plaisir à partager ce moment convivial.



Bouton d'or : du Tai Chi pour débutants

L'Association Bouton d'or, dispense des cours de Tai Chi Chuan. Un cours est proposé pour les débutants le mardi de 19h à 20h30 dans la salle communale.

La reprise des cours est fixée au 14 septembre 2021. Le premier cours d'essai est gratuit.

Renseignements auprès de Christiane Helary : fam.helary@orange.fr



La reprise des cours de gym aura lieu le **lundi 06 septembre 2021**.

Pour tout renseignement : www-mairie-bonne.fr (vie associative - Bonne sport et loisirs pour tous) ou 06 79 86 35 35.

www.chalets-chardon.com

Réalisations Chardon

Le bois maîtrisé

Tél : 04 50 39 22 21 - 74380 BONNE

ESPACE NATURE

Sibué Emilien

PAYSAGISTE DECORATEUR

Le Créateur et réalisateur de vos espaces verts

74380 BONNE **04 50 31 90 70**

www.espacenature-sibue.com

LA CHAISERIE

Tables et Chaises
Modernes et Rustiques

Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33

COLLOUD
la sans de la mesure

*Au service des particuliers,
collectivités et professionnels
de l'immobilier*

Géomètres-Experts

ANNEMASSE
7 rue du Vernand • 74100

DOUVAINE
6 avenue de Genève • 74140

www.colloud-geometre-expert.com

04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com

SUPER U

Bonne

Cafétéria Station Carburant DRIVE courses.u.com location

Rejoignez-nous ! facebook

Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

ROGUET

PAYSAGE PISCINE & SPA JARDIN SERVICE

Aménageons & entretenons votre havre de paix
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE
849 Route de Loëx 74380 BONNE
04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA
157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES
04 50 43 50 05

www.roguet.fr

A vélo, pour le dépistage !



C'est en petit comité que se sont retrouvés une poignée de courageux Bonnois à la manifestation "A vélo pour le dépistage" le 11 juillet dernier. Organisé par le Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein des Savoie, le parcours proposait de relier Saint Gervais à Bonneville en vélo, parcours ponctué d'animations, de stands de sensibilisation et d'informations.

Les bénévoles aux doigts de fées ont œuvré pour les Fées roses du CHAL

Des coussins en forme de cœur pour soulager les maux, des couvertures roses tendres et douillettes pour le confort lors des chimiothérapies, des bonnets crochetés et fleuris... autant de créations pour adoucir les conditions des patientes atteintes de cancer du sein ont été réalisées par de généreuses bonnoises et données à l'association "Les fées roses du CHAL".



C'est dans la salle du conseil qu'elles ont pu rencontrer la présidente de l'association Marie-Laure Saddinger et offrir ces précieuses créations. (photos ci-dessus).

EnVie de Terre Récolte ses premières courgettes !

Début avril 2021, "EnVie de terre" a signé la convention avec la mairie et en route pour le démarrage officiel de l'association !

L'association gère un jardin pédagogique, expérimental et démocratique, qui vise à maintenir la biodiversité en milieu semi-urbain, à diffuser des connaissances par l'échange de savoirs et de savoir-faire en utilisant la technique de la permaculture. Ce jardin de 2000m² se situe sur le terrain des Locires.

Dès le mois de juin, tomates, courgettes, courges, maïs et haricots ont été plantés sur le terrain.

Trois classes de l'école primaire (CE1/CE2, CE2, CE2/CM1) ont été accueillies le 14 juin : présentation du jardin, exploration de la terre et récolte d'un échantillon de terre à 3 endroits différents afin d'étudier en classe la nature du sol.

Le 21 juin, une intervention a eu lieu dans la cour de l'école avec la création d'un terrarium à vers de terre pour observer leur action dans le sol.



Le 19 juin, a eu lieu la première journée d'initiation à la permaculture réservée aux adhérents de l'association (intervention de Scander Hamida, permaculteur).

Une autre journée d'initiation est prévue le lundi 31 août avec Adrien Auziel écologue certifié en permaculture (www.ekosystem.fr). Si vous souhaitez participer à cette journée, contactez la présidente Camille Perroud-Coquelet à l'adresse suivante : contact@enviedeterre.fr.

La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : "Bonne, soyons acteurs du changement"

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

Par ces quelques mots, je souhaiterais revenir sur ces six derniers mois. Comme vous le savez, avec les conditions sanitaires, l'activité municipale a tourné au ralenti. Néanmoins, il n'y a pas eu d'interruption et on ne peut que s'en féliciter. Nous tenions à remercier les agents municipaux pour leur adaptabilité.

En ce début d'année, nous avons dénoncé le manque de communication et d'échange au sein du conseil municipal. Nous déplorons une fois de plus le caractère pyramidal des prises de décisions. Les commissions (d'une manière générale) sont peu présentes, et se résument pour l'essentiel en une présentation des décisions prises en amont sans concertation des élus. Nous sommes 23 élus avec chacun des connaissances et des compétences différentes. Chaque élu pourrait enrichir le débat, participer activement aux décisions et le conseil municipal pourrait alors trouver le meilleur consensus, après une vraie concertation des élus.

Le budget 2021 a été voté au printemps. Les décisions prises ne sont pas à la hauteur des enjeux qui nous attendent pour ces prochaines années. Ce premier budget de ce nouveau mandat limite fortement les suivants. En effet, un nouveau prêt a été contracté pour la rénovation de l'école élémentaire alors même que la phase de pré-étude n'est pas achevée. Comment prévoir une enveloppe financière sachant que les aboutissants ne sont pas clairement définis ? Définissons d'abord les besoins, les coûts, et étudions ensuite le financement. Actuellement, nous remboursions un prêt et ses intérêts pour des liquidités dont le Maire est incapable de dire quand elles seront utilisées. Aucun planning n'a été établi. Au dernier conseil en juillet, nous avons appris que la pré-étude était décalée de 6 mois.

Lors du conseil municipal du mois de juin, une délibération a été approuvée sur la construction de 20 logements sociaux dans le secteur du Grésy et de 17 logements sociaux à Sous Malan, sans compter l'opération immobilière dans le secteur d'Orlyé avec 19 logements. Au total, dans les 2-3 années, près de 56 logements vont être construits à

Bonne, et sans prendre en compte les opérations isolées. Or, nous savons tous, que le problème majeur de Bonne, est les embouteillages. Cette décision en aggrave les causes. En concertation avec l'ensemble de la population et des acteurs économiques, accélérons le développement du BHNS, et des mobilités dites « douces ». Nous proposons de limiter les poids lourds en transit dans le centre de Bonne. Des solutions existent de contournement. Ayons la volonté politique de les mettre en œuvre.

Et, enfin je souhaiterais revenir sur l'épisode des fortes pluies durant les élections et les semaines qui ont suivi. Ce phénomène très bref mais d'une intense violence a montré la faiblesse de la maintenance des bâtiments publics avec notamment une inondation du bureau de vote. Effectivement, une négligence (gouttière bouchée) peut entraîner des graves conséquences. Les pluies incessantes ont fait également déborder les fossés entraînant l'évacuation de l'eau au niveau de la chaussée. L'entretien de la voirie et des fossés a été délégué aux Moyens Mutualisés. Or, par manque de moyens humains, d'après ce qui nous a été rapporté, l'entretien des fossés n'a pas été correctement effectué cette année. Important coût pour notre commune, il devient prioritaire de se poser la question coût/service rendu et d'envisager d'autres solutions. Un débat au sein du conseil et plus largement ouvert à l'ensemble des Bonnois doit avoir lieu pour aboutir sur des décisions concrètes.

Nous restons et resterons à votre écoute pour toutes les difficultés que vous rencontrerez.

A bientôt et au plaisir d'échanger.

Rémy Deramecourt, Karine Fol, Jean-Philippe Thomas, Chantal Cadoux et Brice Brayat

Droit d'expression

CENTURY 21[®]

AGENCE NCI BONNE



ESTIMATIONS OFFERTES VENTE ET LOCATION

Deux Agences à Bonne 68 et 69 Avenue du Léman
Pour ESTIMER, VENDRE, LOUER et FAIRE GERER
Vos biens immobiliers
Tél : 04.50.95.95.74
Mail : nci.bonne@century21.fr



*Vendeurs votre bien est unique, sa valeur n'est pas qu'une question de m².
Rencontrons-nous pour une estimation précise et gratuite. Un service sur-
mesure et un PACK CONFIANCE+ (renseignements en agence).*

SARL au capital de 53 280 € - SIRET 531 572 030 00033 R.C.S. Thonon-les-Bains - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T.et G. n° CPI74012016000011731 - Caisse de Garantie : GALIAN - 89 rue de La Boétie -
75008 - PARIS - T. 120 000 € - G. 480 000 €
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Que s'est-il passé au CPN de L'Arche de José cette année ?



Vie Communale

Une année bizarre où nous avons dû jongler entre le confinement, les mesures sanitaires et le couvre-feu... pas toujours facile mais les fois où nous avons pu nous retrouver, nous avons profité un maximum de la nature !

Si tu as entre 4 et 17 ans et que tu aimes la nature et les animaux, rejoins-nous au Club nature de l'Arche de José.

Qu'est-ce qu'on y fera? : découverte de la nature qui nous entoure sous forme de grands jeux, de bricolages, d'observation sur le terrain... le tout dans la bonne humeur !

Quand?

Pour les 7-12 ans : 2 mercredis/mois de 14h à 17h
CE1-CM2 (reprise le 7 octobre)

Pour les 4-6 ans : 1 mercredi/mois de 14h à 17h
MMS-CP (reprise le 30 septembre)

Pour les collégiens et lycéens : 1 vendredi/mois de 19h à 22h (jeux de société, bricolage, activités selon l'envie du groupe...) - repris le 9 octobre



Où?

A l'Arche de José, 152 montée de la Ravoire à Bonne

Combien ça coûte?

Pour les 4-6 ans : 90 €

Pour les 7-12 ans : 110 €

Pour les collégiens : 60 €

Ce prix comprend les goûters, le matériel, l'adhésion à la Fédération nationale des clubs CPN et l'assurance.

L'inscription se fait pour l'année. (possibilité de tarif réduit pour les skieurs : 75 €).



Comment fait-on pour s'inscrire ?

Contactez Monique Sobredo : 06 70 94 37 03

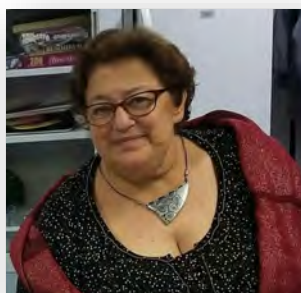
Email : info@archedejose.fr

Site : www.archedejose.fr

La Bonne Epoque rend hommage à Joëlle Ducrot, leur chère Présidente

"Arvi pâ,

Tu es partie sans crier gare retrouver les tiens et les anciens de la Bonne époque, rencontrés au cours de sa création et pendant trente ans de fidèle présence. Nous



nous souviendrons de ta bonne humeur et de ton dévouement envers nous. Il nous restera les souvenirs et les jours heureux passés ensemble.

Adieu donc, chère Joëlle !"

Loëx et sa cloche

Cette cloche, gamins nous aimions

Tirer sur sa corde pour entendre le carillon.

Pour la voir avec son battant et ses inscriptions

Au clocher nous grimpons

Tout en sachant qu'après arrivait la punition.

Cette cloche, nous donnait mille raisons

A nous enfants pour cette passion

Et, mettre dans la chapelle des hannetons.

Mais dans le village nous étions

Pour les anciens, de petits polissons.

Cette cloche, moyen d'annonces et de partages

Fait sonner son rôle d'âge en âge.

Elle accompagne au cimetière ceux du village,

Mais n'est pas acceptée pour les mariages,

Car la paroisse de Nangy aurait pris ombrage.

Cette cloche, au sommet de son toit réparé

Regarde ceux, qui au four à pain vont s'organiser.

Cet hiver le village était beau et illuminé

Autour de la crèche, les enfants ont chanté.

Mais l'avons nous entendu sonner ?

Cette cloche, la révolution française ne l'a pas

fondue

Et dans notre clocher est apparue

Pour nous souhaiter espoir et bienvenue.

Elle a été sonnée par des nobles et des gens du cru

Mais personne à sa corde n'est resté pendu.

Annie T.

Le printemps des cimetières

édition 2021

Le thème de 2020 a été conservé "l'histoire et les histoires de nos cimetières".

Dans celui de Loëx, au bout de l'allée du repos, les tombes du carré central, parfois centenaires ont été relevées en 2008 ; certains défunts ont été déposés dans les tombes familiales d'ici ou d'ailleurs, d'autres dans le caveau communal qui a vocation à préserver l'anonymat. Le cimetière n'est pas seulement un lieu de recueillement et de souvenirs mais il représente aussi des pages d'histoires.

Un nom, une date, une stèle de granit, le travail du marbrier, une simple croix de bois, un vieux rosier grimpant peuvent faire vagabonder notre imaginaire très loin, vers d'autres époques, d'autres régions, d'autres pays.

Ayant perdu bon nombre de nos repères, quelque part, dans un coin, vous découvrirez un **panneau d'épigraphes** composées pour la plupart, à partir de souvenirs d'enfance, afin de ne pas oublier toutes celles et ceux qui ont animé la vie de notre petit village qui était une commune à part entière jusqu'à sa fusion avec Bonne en janvier 1973. Ce projet a été au préalable présenté et accepté par la commission des cimetières.

N'hésitez pas, visitez-les, ils font partie de notre patrimoine !

Le petit poète des cimetières

Association LA FASCINE



Equivie c'est association ressource au service du bien-être et de l'équilibre de vie... Des ateliers, des conférences, des stages dans une dynamique pétillante et joyeuse de co-création et de partage au profit de l'évolution et du rythme de chacun, dans le respect de la liberté de tous.

A partir de septembre, octobre 2021 Equivie vous proposera de nouvelles activités.

Vous pourrez les retrouver bientôt sur notre site

<https://www.equivie.org>

ou appeler le 06 86 900 843



A l'affiche

Cette année, vous êtes particulièrement fiers de votre jardin potager ! Inscrivez-vous au premier concours du plus beau potager de la commune de Bonne. Une première sélection sera faite d'après les photos reçues avant le 31 août. Afin de départager les trois finalistes, un jury, composé d'élus de la municipalité visitera les jardins.

- 1^{er} prix : Bon d'achat de 50 €
chez Gamm Vert ;
2^{ème} prix : Bon d'achat de 30 €
chez Gamm vert ;
3^{ème} prix : bon d'achat 20 €
chez Gamm Vert.

Concours du plus beau potager de Bonne

Formulaire d'inscription :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Courriel :@.....

Photo et formulaire à envoyer
ou à déposer à :

Mairie de Bonne
479 Vi de Chenaz – 74380 Bonne

ou par mail :
communication@mairie-bonne.fr

COMMUNE DE
BONNE 

CONCOURS DU PLUS BEAU POTAGER BONNOIS



Faites une photo couleur de votre potager*.
Envoyez-la par mail accompagnée
du formulaire d'inscription
(www.mairie-bonne.fr) à :
communication@mairie-bonne.fr
ou déposez-la à l'accueil de la mairie
avant le 31 août 2021

* jardin privé ou collectif

Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : Août 2021 - Tirage : 1700 exemplaires